



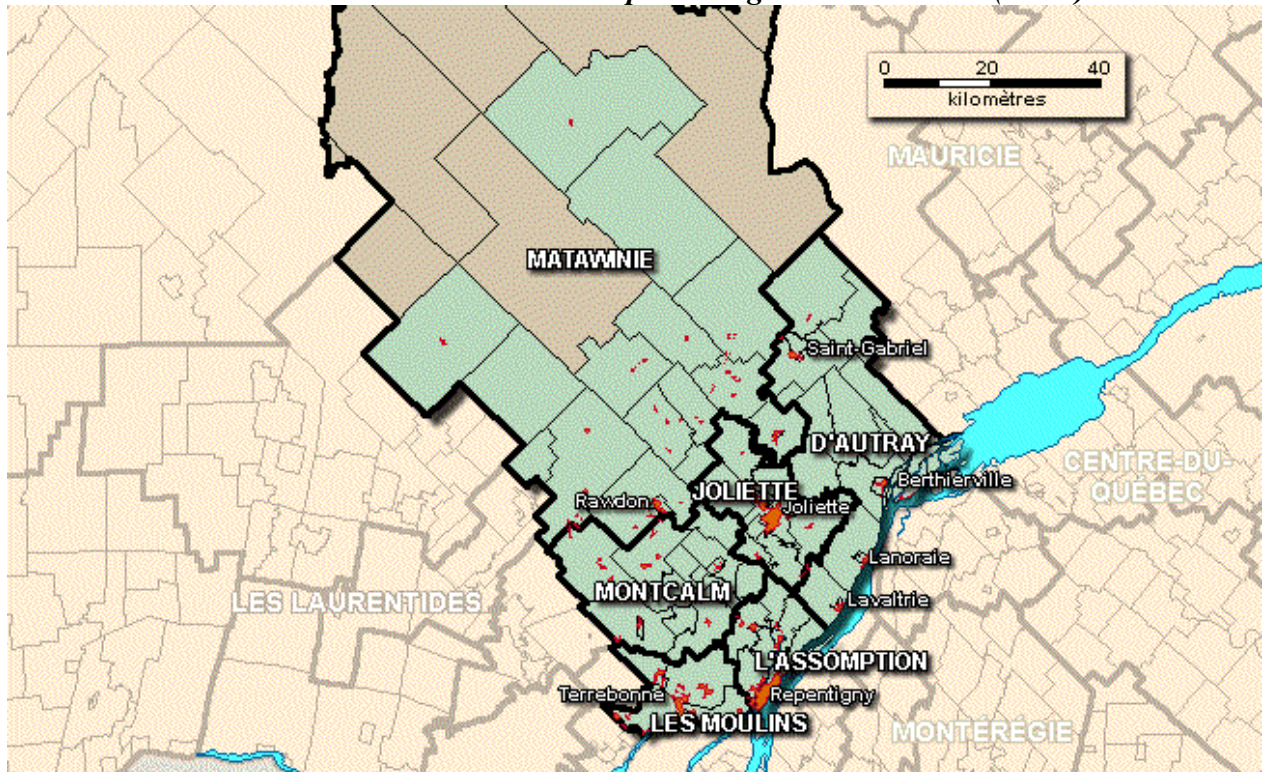
Portrait régional de l'eau

Consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec

LANAUDIÈRE

Région administrative 14

Carte de Lanaudière avec les noms des Municipalités régionales de comté (MRC)



Source : Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/atlasquebec/>
Tiré de l'Atlas du Québec et de ses régions

14 avril 1999

Note au lecteur

Lors de la tenue du Symposium sur la gestion de l'eau en décembre 1997, le premier ministre, M. Lucien Bouchard annonçait la tenue d'une vaste consultation publique ayant pour but de recueillir les différents points de vue de ceux et celles qui s'intéressent à la préservation et à la mise en valeur de l'eau.

Le 16 septembre 1998, le gouvernement décidait de confier cette tâche au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La consultation fut officiellement lancée le 26 janvier 1999 par le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin.

Le mandat du BAPE, d'une durée de 12 mois, précise que les séances publiques devront se tenir dans chacune des régions administratives du Québec et que les recommandations de la Commission devront distinguer les préoccupations régionales de celles concernant l'ensemble de la gestion de l'eau au Québec.

Le présent document présente un portrait de l'eau pour la région de Lanaudière, que ce soit au niveau de sa quantité, de sa qualité, de sa gestion, de ses usages récréo-touristiques, de ses liens directs avec la faune aquatique ou de ses problématiques régionales spécifiques.

Il a été élaboré dans le cadre de la consultation afin de répondre à certaines interrogations des citoyens ou de la Commission. Toutefois, compte tenu des délais très courts dont nous disposons pour son élaboration, il ne respecte pas toutes les normes formelles d'édition exigées pour les documents gouvernementaux; il doit donc être considéré comme un **document de travail**.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Portrait socio-économique de la région.....	3
2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface).....	4
3. Portrait qualitatif de l'eau de surface	6
4. Portrait de l'eau souterraine	9
5. Portrait municipal.....	11
6. Portrait industriel.....	13
7. Portrait agricole.....	16
8. Portrait faunique et récréo-touristique.....	18
9. Initiatives locales.....	21

ANNEXE :

Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires.....	24
Tableau A.2 : Alimentation en eau de consommation par MRC.....	25
Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC.....	26
Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur d'activité.....	27
Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC.....	28
Tableau A.6 : Informations administratives sur les organismes de rivières.....	29

1. Portrait socio-économique de la région

La région de Lanaudière fait partie des régions centrales du Québec, sise entre les Laurentides et la Mauricie. Sa frontière sud côtoie celle de Laval et de Montréal. Ses 13 521,81 km², dont plus de la moitié est un territoire non municipalisé, s'étirent vers le nord-est, après s'être baignés dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, sur plus de 60 km.

En 1997, la région de Lanaudière compte une population de 375 172 personnes, soit une hausse de 1,2 % par rapport à 1994. Elle réside dans 69 municipalités regroupées en six MRC. Les MRC L'Assomption et Les Moulins sont les plus urbanisées, avec des villes comme Repentigny, Terrebonne, Mascouche. La MRC de Joliette, avec la ville-centre du même nom, constitue un pôle de croissance où la population urbaine représente 40 %.

Divisions administratives (décret 1654-97)	Population (1997)
MRC D'Autray	37 553
MRC Joliette	52 845
MRC L'Assomption	102 191
MRC Les Moulins	103 210
MRC Matawinie	39 904
MRC Montcalm	38 053

Les MRC D'Autray, Montcalm et Matawinie ont, pour leur part, une population principalement rurale. À elle seule, la MRC Matawinie occupe environ 80 % du territoire régional avec seulement 10 % de la population.

La région de Lanaudière voue à l'agriculture une part importante de son activité dans la partie centrale. Le territoire agricole représente 10,9 % du territoire de cette région. Pour sa part, le territoire forestier couvre 77,8 % du territoire de la région de Lanaudière dont 77 % en forêt publique et 23 % en forêt privée. Environ 260 entreprises exploitent le vaste couvert forestier de la région.

On retrouve également dans la région de Lanaudière 671 établissements manufacturiers et 28 établissements miniers en fonction. L'industrie manufacturière constitue l'une des assises importantes de l'économie de la région. Joliette et les municipalités environnantes, qui se situent dans la partie centrale de la région, forment l'agglomération la plus industrialisée. On y retrouve le tiers des travailleurs du secteur manufacturier et la moitié des plus grosses entreprises (Firestone Canada, Papiers Scott et Ciment Saint-Laurent).

Tableau 1.2 : Caractéristiques territoriales et socio-économiques de la région

Caractéristiques	Données
Population totale ¹ (habitants)	375 172 (1997)
Superficie du territoire ² (km ²)	13 521,81 (1997)
Nombre de MRC ²	6 (1998)
Nombre de municipalités et territoires équivalents ²	69 (1998)
Nombre d'établissements manufacturiers ³	671 (1997)
Nombre d'établissements miniers* en fonction ⁴	28 (1997)
Pourcentage du territoire en forêt ⁴ (%)	77,8 (1995)
Pourcentage du territoire en agriculture ⁵ (%)	10,9 (1997)
Taux de chômage ² (%)	10,4 (1997)
Revenus moyens totaux des particuliers ² (\$)	23 953 (1996)
Emploi ² :	
secteur primaire (%)	2,2 (1997)
secteur secondaire (%)	24,6 (1997)
secteur tertiaire (%)	73,2 (1997)

* : Inclut les carrières, sablières et tourbières.

Sources : 1. Répertoire des municipalités du Québec 1998 4. Ministère des Ressources naturelles
2. Bureau de la Statistique du Québec 5. Statistique Canada
3. Centre de recherche industrielle du Québec.

2. Portrait quantitatif de la ressource (eau de surface)

2.1 Les rivières

Les principales rivières de la région sont la rivière L'Assomption et la Ouareau. Ces deux rivières ont un bassin versant supérieur à 1 000 km². Pour connaître les délimitations des bassins versants on peut consulter la carte relative à la qualité de l'eau au point 3 du document.

Les débits (moyen, maximum, minimum) ont été calculés sur plusieurs années d'observation (17 ans et plus) et on peut consulter le tableau qui suit pour connaître l'importance des rivières les unes par rapport aux autres.

Tableau 2.1 : Caractéristiques hydrologiques de quelques rivières de la région

Rivières	Débit moyen (m ³ /s)	Débit maximum (m ³ /s)	Débit minimum (m ³ /s)	Station ¹ mesure	Années observées (nb)	Période mesurée
Des Mille Îles	218,0	1 390	17,7	043201	35	1961-1996
Ouareau	25,8	300	0,31	052212	30	1966-1996
L'Assomption	24,0	351	1,75	052219	26	1970-1996
De l'Achigan	10,0	175	0,33	052233	17	1979-1996
Noire	n.d.	56	0,111	052228	22	1974-1996

Source : Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement

1. Consulter l'annuaire hydrologique 1994-95 du ministère pour connaître l'endroit exact de la station de mesure

2.2 Les lacs

Le tableau qui suit présente les plus grands lacs de la région de Lanaudière et précise leur utilisation. On peut consulter la Direction du milieu hydrique du ministère de l'Environnement pour connaître leurs caractéristiques.

Tableau 2.2 : Vocation et utilisation des principaux lacs de la région

Lacs	Superficie (km ²)	Vocation / utilisation
Kempt	184,67	réservoir, pêche, récréo-touristique
Taureau	95,05	réservoir, villégiature, récréo-touristique, pêche
Devenyns	21,63	pêche
Villiers	17,07	pêche, villégiature
Ouareau	14,92	villégiature, récréo-touristique, pêche (village)
Tourbis	14,01	pêche
Archambault	13,80	villégiature, récréo-touristique, pêche (village)
Troyes	12,51	zec Boullé, pêche, villégiature
Légaré	11,34	villégiature, pêche
Maskinongé	10,18	villégiature, récréo-touristique, pêche (ville)
Morialice	9,76	pêche
Forbes	9,09	Parc du Mont-Tremblant, pêche
Repos, du	6,55	pourvoirie, pêche
Lusignan	6,06	zec Collin, pêche, villégiature

Source : Direction du milieu hydrique et Direction régionale de Lanaudière, ministère de l'Environnement

2.3 Les barrages

Sur le territoire de la région de Lanaudière, nous retrouvons 696 barrages dont 78,3 % sont utilisés à des fins de villégiatures et dont 83,2 % sont de propriété privée. Pour plus de détails sur les barrages de la région de Lanaudière, on peut consulter le tableau A.1 en annexe.

Parmi ceux-ci, une dizaine ont une hauteur de plus de 10 mètres. Le barrage Matawin d'une hauteur de 25 mètres est situé sur la rivière Matawin. Il est exploité par Hydro-Québec dans le but de produire de l'électricité. Le barrage Rawdon, situé sur le lac Pontbriand, est géré par Algonquin Power System et est utilisé dans le but de produire de l'électricité. Enfin, une digue de propriété privée mesurant 15 mètres de haut est construite sur le lac Nicole dans la municipalité de Sainte-Mélanie et est utilisée à des fins de villégiature.

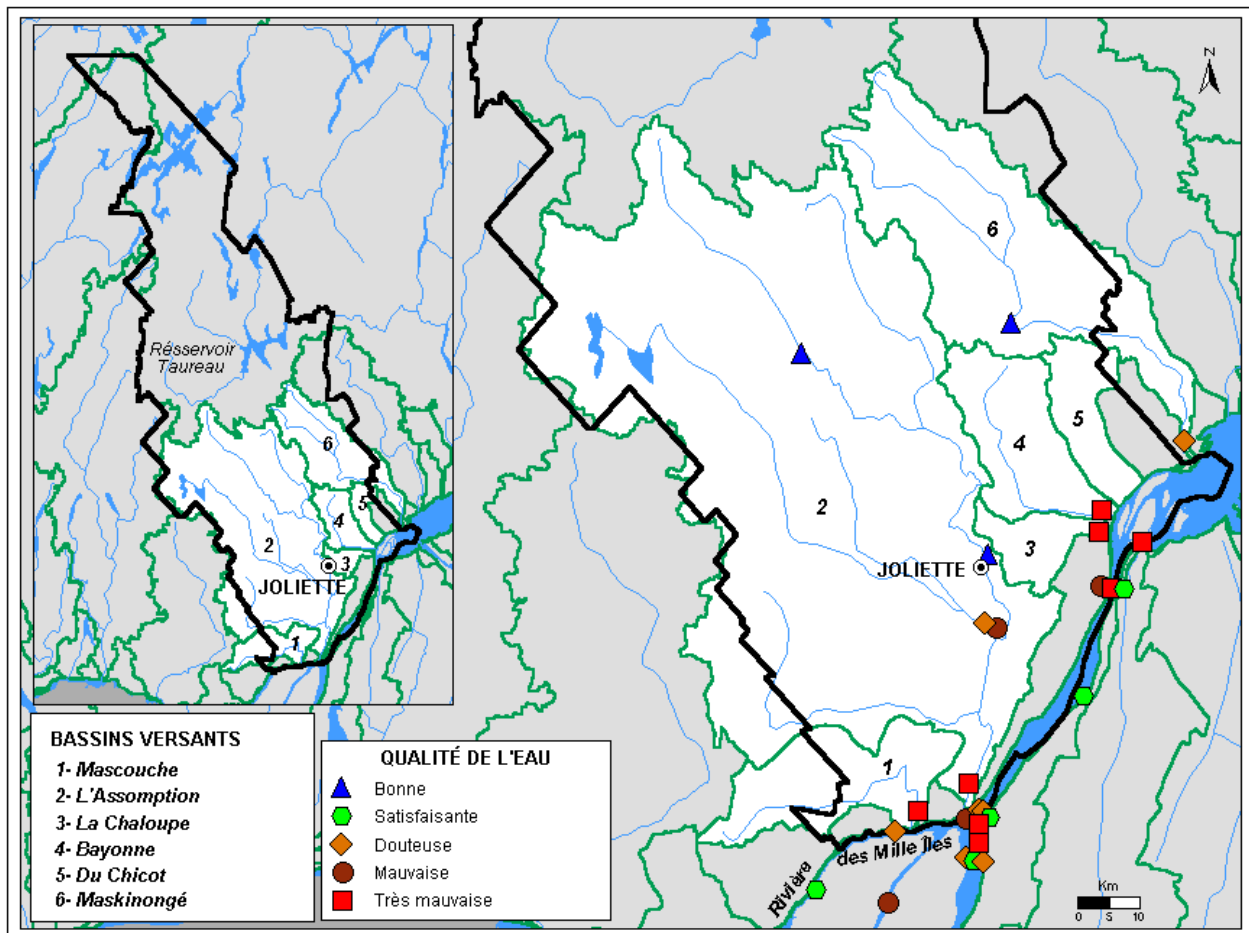
La plus grande réserve d'eau de cette région est le réservoir Taureau, retenu par le barrage Mattawin, qui contient 946 millions de mètres cubes d'eau. Le lac Kempt, retenu par le barrage Manouane A, contient 410 millions de mètres cubes d'eau. Le barrage Manouane A, géré par Hydro-Québec, est situé dans la région de la Mauricie à la limite de la région de Lanaudière. La municipalité de Saint-Donat est propriétaire des deux barrages qui retiennent le lac Ouareau et le lac Archambault. Ces lacs contiennent respectivement 43 et 37 millions de mètres cubes d'eau. Enfin, le barrage St-Didace, propriété du gouvernement et exploité par le ministère de l'Environnement, est situé sur le lac Maskinongé et forme une retenue de 25 millions de mètres cubes d'eau.

3. Portrait qualitatif de l'eau de surface

3.1 Qualité de l'eau des rivières

La carte qui suit illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 1995 à 1997 aux stations d'échantillonnage du ministère de l'Environnement se trouvant dans la région administrative de Lanaudière. Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qui intègre neuf indicateurs conventionnels de l'eau (azote ammoniacal, chlorophylle *a*, coliformes fécaux, demande biochimique en oxygène, matières en suspension, nitrates, phosphore total, saturation en oxygène, turbidité).

Carte 3.1 : Qualité de l'eau des rivières de la région de Lanaudière



La qualité d'eau d'une rivière est directement liée à certaines activités ayant lieu sur son bassin hydrographique. Aussi, les pressions de pollution les plus significatives ont été intégrées dans le tableau 3.1 qui suit. Par bassin hydrographique, on y trouve la superficie cultivée, la densité animale, le nombre d'industries avec rejets au cours d'eau, la population totale, le pourcentage de cette population qui est raccordé à un réseau d'égouts et le pourcentage qui est desservi par une station d'épuration des eaux usées municipales.

Enfin, la description de problématiques particulières, lorsque existantes, est décrite par bassin versant. Est aussi incluse une liste des publications récentes du ministère de l'Environnement se rapportant aux rivières de la région.

Tableau 3.1 : Synthèse des données de pression de pollution par bassin hydrographique

Bassin	Superficie bassin (km ²)	Superficie cultivée ¹ (%)	Cheptel ¹ (u.a. par hectare cultivé)	Industries avec rejet au cours d'eau ² (nb)	Population totale ¹ (nb)	Population desservie par un réseau d'égouts (%)	Population desservie par une station d'épuration (%)
L'Assomption	4 220	14,3	1,2	42	155 000	54,5	21,0
Bayonne	347	40,9	2,9	n.d.	8 226	36,6	0
La Chaloupe	136	47,0	0,5	n.d.	5 146	20,6	20,6
Mascouche ⁴	378	81,7	0,6	n.d.	32 906	67,5	67,5

1. Source : dernier recensement quinquennal disponible de Statistique Canada (1996)

2. Industries raccordées à un réseau d'égouts et celles dont les effluents sont rejetés directement au cours d'eau

3. Source : ministère des Affaires municipales, Service du suivi de l'exploitation, décembre 1998

4. La population de Mascouche n'est pas incluse dans ce total, parce que ces eaux usées sont traitées conjointement avec celles de Lachenaie et déversées après traitement dans la rivière des Mille Îles.

u.a. : unités animales. Le cheptel est rapporté en unités animales, c'est-à-dire l'équivalent d'un poids de 500 kg. À titre d'exemple, 1 unité animale équivaut à 1 vache ou 4 truies ou 125 poules ou 1 500 cailles, etc. (*Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole*).

n.d. : non disponible

3.2 Problématiques particulières sur la qualité de l'eau

3.2.1 L'Assomption

La pollution résiduelle dans le bassin de la rivière L'Assomption provient surtout des activités agricoles intensives qui prennent place dans la portion inférieure du bassin, notamment les sous-bassins des rivières de l'Achigan et Saint-Esprit. Une étude révèle en outre que les communautés biologiques de la rivière de l'Achigan sont affectées par la réception des eaux trop contaminées du sous-bassin de la rivière Jourdain. En fait, les rejets (industries, station d'épuration municipale problématique et pollution diffuse agricole) surpassent la capacité de support de ce petit sous-bassin. Parmi les autres problèmes résiduels observés ailleurs, les concentrations élevées d'azote ammoniacal affectent la qualité de l'eau brute d'approvisionnement des stations de filtration de Repentigny, L'Assomption et L'Épiphanie à certains moments de l'année (entre novembre et mars et durant la saison estivale). Ces problèmes semblent associés aux épandages tardifs de fumiers qui prennent place à l'automne. Enfin, les rejets des réseaux d'égouts municipaux (eaux domestiques et industrielles) non encore traités des agglomérations du Grand Joliette affectent aussi la qualité des eaux de la rivière L'Assomption et ses usages.

3.2.2 Bayonne

Les problèmes de l'eau de la rivière Bayonne sont liés aux sources ponctuelles de pollution et à l'intensité des activités agricoles qui prennent place sur son territoire, notamment la production animale. Cependant le traitement prochain des eaux usées de Saint-Félix-de-Valois devrait contribuer à améliorer la situation.

3.2.3 La Chaloupe

À l'image de la rivière Bayonne, les problèmes de qualité de l'eau de la rivière La Chaloupe seront de plus en plus associés aux pressions de pollution diffuse agricole, puisque la partie des eaux usées de Berthierville qui était déversée dans la rivière La Chaloupe a été interceptée et traitée (septembre 1995) avant d'être acheminée vers le fleuve, et que les eaux usées de la municipalité de Saint-Thomas sont aussi traitées depuis peu (novembre 1998).

3.2.4 Mascouche

Les problèmes de qualité de l'eau de la rivière Mascouche proviennent surtout de la pollution diffuse d'origine agricole (cultures maraîchères et élevage). Cependant, à la suite d'épisodes de pluie, les ouvrages de débordement des réseaux d'égouts peuvent contribuer aussi à la pollution résiduelle de la rivière Mascouche.

3.2.5 Acidité des lacs et contamination de la chair de poisson par le mercure

La région de Lanaudière est une région un peu moins affectée que le reste du Bouclier canadien par l'acidification. Parmi le 46 lacs visités, on y compte 8,7 % de lacs acides, 13 % de lacs en transition et 78,3 % de lacs non acides. La norme de mercure de 0,5 mg/kg est dépassée dans 78 % et 100 % des dorés de moyenne et grande tailles. Elle est aussi dépassée dans 86 % et 92 % des brochets de moyenne et grande tailles.

3.3 Références des publications les plus récentes

DELISLE, F., S. GARIEPY ET Y. BÉDARD, 1997. *Bassin versant de la rivière L'Assomption : l'activité agricole et ses effets sur la qualité de l'eau*, ministère de l'Environnement et de la Faune et Saint-Laurent Vision 2000, Envirodoq EN970252, 110 pages.

HÉBERT, S. 1993. *Qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent, 1990-1991*, Direction de la qualité des cours d'eau, ministère de l'Environnement du Québec, QEN/QE-81/1, Envirodoq EN930002, 98pages+6 annexes.

4. Portrait de l'eau souterraine

4.1 Les usages

Plus de 34 % de la population, soit environ 126 000 personnes, sont alimentées par eau souterraine, dont 73,8 % par puits individuels (voir tableau A.2).

Au-delà de 6 800 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le système d'informations hydrogéologiques (S.I.H.) du ministère de l'Environnement pour le territoire. À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage ou qui ne sont pas encore saisi. On estime ainsi à environ 23 000 le nombre total de puits dispersés dans la région.

La région de Lanaudière compte 1 puits de captage (ou résurgences captées) d'eau de source à des fins commerciales situé dans la MRC de Matawinie. La région compte 3 usines d'embouteillage, soit une située sur le territoire de la MRC d'Autray et deux situées sur le territoire de la MRC de Matawinie.

4.2 Problèmes de contamination

La région de Lanaudière compte deux lieux d'enfouissement sanitaire, dont un fonctionne sur le principe d'atténuation naturelle. Un troisième n'exploite plus depuis 1993. Il en résulte une détérioration des eaux souterraines à proximité de ces sites. À ce jour, cette situation n'a causé aucun préjudice irréversible mais peut devenir préoccupante.

Il existe également quatre dépôts de matériaux secs dont trois ont un programme de suivi des eaux souterraines. L'impact de ces activités sur la qualité des eaux souterraines est peu documenté.

Des dépôts de résidus ligneux sont également problématiques à Saint-Michel-des-Saints. Les eaux de lixiviation de ces dépôts contaminent les nappes d'eaux souterraines en amont d'une zone pouvant éventuellement être utilisée par la municipalité comme source d'approvisionnement en eau potable.

Les cas les plus nombreux de contamination des sols et des eaux souterraines sont associés à l'entreposage de produits pétroliers principalement en milieu urbain. Le remplacement de réservoirs souterrains a mis à jour de nombreux cas de contamination principalement sur les terrains de stations-service ainsi que sur des terrains industriels et des bâtiments publics

Enfin, quelques puits privés de la municipalité de Saint-Cléophas se retrouvent avec une contamination aux hydrocarbures. Cette problématique n'est pas inusitée, particulièrement à proximité de terrains où sont entreposés des produits pétroliers.

Pesticides et nitrates en zone agricole

La contamination des nappes phréatiques par les nitrates et par les pesticides en zone agricole constitue une préoccupation importante pour la direction régionale de la santé publique. Il a été constaté que, dans les zones agricoles sablonneuses (production de tabac et de pomme de terre), il y avait une contamination par des nitrates à des concentrations dépassant 10 mg/l. Dans ces mêmes sols, le ministère de l'Environnement a dépisté des concentrations élevées d'aldicarbe dans l'eau de certains puits.

4.3 La gestion de l'exploitation des eaux souterraines et l'aménagement du territoire

À ce jour, aucun conflit entre usagers de la ressource eau souterraine n'a été rapporté sur le territoire de la région administrative de Lanaudière. Les autorisations émises en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* constituent le moyen, actuellement à la disposition du Gouvernement, pour vérifier *à priori* l'impact potentiel d'un captage sur des usagers déjà en place. Toutefois, ces mécanismes d'autorisation ne portent pas sur l'ensemble des projets majeurs de captage, puisqu'ils ne visent qu'une partie des secteurs d'activités humaines susceptibles d'opérer des captages d'importance.

La détermination des périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) des ouvrages de captage d'eau souterraine alimentant un réseau de distribution d'eau potable, c.-à-d. la détermination de leur aire d'alimentation et de la vulnérabilité des eaux souterraines au sein de ces aires, n'est pas une action qui est généralisée de la part des municipalités. Cependant, depuis l'année 1996 (selon la Directive 001), le ministère de l'Environnement doit exiger pour ces projets de captage la détermination de ces périmètres et recommander l'adoption d'une réglementation pour régir les activités et les usages sur le territoire.

4.4 Références

Champagne, L., 1990. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution / MRC de Montcalm*, ministère de l'Environnement.

Grenier, C., 1973. *Hydrogéologie de la région du Lac Maskinongé, comté de Berthier, de Maskinongé et de Joliette / Cartes 1754 et 1755*, ministère des Richesses Naturelles.

Paré, D., 1980. *Programme de connaissances intégrées / Étude hydrogéologique du bassin versant de la rivière L'Assomption / Cartes 0-47 / Rapport E.C.-3*, ministère des Richesses Naturelles.

McCormack, R., 1983. *Étude hydrogéologique - Rive nord du Saint-Laurent*, ministère de l'Environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche, Service des eaux souterraines.

McCormack, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution - Rive Nord du Saint-Laurent*, ministère de l'Environnement.

McCormack, R., 1986. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution - MRC de Joliette*. ministère de l'Environnement.

McCormack, R., 1986. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution - MRC de L'Assomption*, ministère de l'Environnement.

McCormack, R., 1985. *Carte de vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution / Région Nord de Montréal*, ministère de l'Environnement.

Simard, Georges, Des Rosiers, R., 1979. *Qualité des eaux souterraines du Québec, rapport H.G.-13*, ministère de l'environnement, Direction générale des inventaires et de la recherche.

Beaumier, M., Kirouac, F. Leduc, M.-1994. *BADGEQ en totalité sur support digital*, ministère des Ressources naturelles du Québec.

Comité de santé environnementale du Québec, Conseil des directeurs de santé publique, *Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux*, février 1999.

5. Portrait municipal

5.1 Le portrait général

5.1.1 Gestion des services d'alimentation en eau

La région de Lanaudière compte 69 réseaux municipaux d'eau potable desservant 60 municipalités pour une population de 274 103 habitants. De ces réseaux, 43 possèdent un traitement (plus de détails sont fournis au tableau A.2 en annexe). La population de la MRC L'Assomption est desservie à près de 97 % par des réseaux municipaux d'eau potable tandis que celle de la MRC de Montcalm l'est à près de 32 %. On retrouve également sur le territoire de la région de Lanaudière 39 réseaux privés d'eau potable desservant 6 805 personnes.

Nous évaluons que 65,7 % de la population de la région de Lanaudière est alimentée par eau de surface tandis que 34,3 % est alimentée en eau souterraine. De la population alimentée en eau souterraine, nous estimons que 26,2 % est alimenté par des réseaux municipaux tandis que 73,8 % l'est par des puits individuels. La MRC de Montcalm est celle dont la population est alimentée principalement par eau souterraine, soit 92,8 %, tandis que celle de L'Assomption est celle dont la population est principalement alimentée par eau de surface, soit 97 %.

On retrouve dans la région de Lanaudière deux prises d'eau potable au fleuve Saint-Laurent soit celle des villes de Berthierville et Lavaltrie. Pour sa part, la rivière L'Assomption compte les prises d'eau potable des villes de Joliette, Repentigny et L'Assomption. L'Épiphanie puise son eau dans un tributaire de la rivière L'Assomption et la ville de Terrebonne dans la rivière des Mille Îles.

5.1.2 Gestion des eaux usées municipales

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, nous pouvons dire aujourd'hui que 65 % de la population de la région de Lanaudière est raccordée à un réseau d'égouts municipal. Dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux comme le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) et le Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM), près de 279 M\$ auront été investis par le gouvernement du Québec et les municipalités pour la construction d'infrastructures d'assainissement des eaux usées municipales. Grâce à ces investissements, 84 % de la population de la région de Lanaudière raccordée à un réseau d'égouts traitait ses eaux usées le 31 décembre 1998 et plus de 99 % de la population raccordée de la région traitera ses eaux le 31 décembre 1999. Pour connaître les données par MRC, on peut consulter le tableau A.3 en annexe.

5.2 Problématique spécifique

5.2.1 Gestion des services privés d'alimentation en eau

Un bon nombre de réseaux d'aqueduc privés sur le territoire présente une problématique au regard de la qualité de l'eau potable puisqu'en général ces réseaux sont vieux et mal entretenus. La plupart des réseaux privés de la région ne sont pas visés par le *Règlement sur l'eau potable* puisqu'ils desservent moins de 50 abonnés. Les exploitants des ces petits réseaux privés ont tendance à vouloir abandonner la gestion de ceux-ci entraînant un mécontentement général de la part des abonnés. Les pressions exercées par cette problématique pourrait avoir comme conséquence la municipalisation éventuelle de ces réseaux.

5.2.2 Gestion des eaux usées

Pour connaître les problématiques particulières sur la qualité de l'eau de certaines rivières en rapport avec les eaux usées municipales, il faut se référer à la section 3.2 du document.

Plusieurs petites municipalités du nord de Lanaudière ne possèdent tout simplement pas de réseaux d'égouts municipal à l'instar de Saint-Damien, ou si elles en possèdent un, rejettent directement dans un cours d'eau (ex : Saint-Cuthbert qui déverse ses eaux dans la rivière Chicot). Certaines municipalités bénéficieront du Programme *Les eaux vives du Québec* pour implanter des infrastructures de base en assainissement des eaux.

5.2.3 La gestion du milieu hydrique

Plusieurs municipalités de la région de Lanaudière ont reçu une cartographie officielle des zones inondables de certains cours d'eau de leur territoire dans le cadre de la Convention Canada-Québec relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau. Les MRC ont l'obligation d'intégrer ces cartes à l'intérieur de leur schéma d'aménagement. Pour les secteurs qui n'ont pas fait l'objet de cartographie, les MRC pourront bénéficier du Programme québécois de détermination des cotes de crues des zones inondables pour la gestion de ces zones.

Dans le cadre de la présente révision des schémas d'aménagement, les MRC de Lanaudière ont intégré les préoccupations du domaine hydrique pour la protection des plaines inondables, des rives et du littoral ainsi que celles concernant la protection des milieux humides. Toutefois, l'utilisation passée du territoire et l'application réglementaire inégale entre les municipalités font en sorte que plusieurs problèmes demeurent. Une réglementation insuffisante dans certaines municipalités a amené l'implantation de constructions en zone inondable. Toutefois, ce problème est en régression depuis quelques années. On constate également certains problèmes d'eutrophisation des plans d'eau de villégiature due à des concentrations importantes de chalets en bordure des plans d'eau, des installations septiques déficientes, à l'engrais provenant des pelouses et à des bandes riveraines altérées ou inexistantes.

6. Portrait industriel

6.1 Le portrait général

Secteur primaire

Dans le secteur primaire, les activités d'extraction minérale sont représentées par de nombreuses carrières et sablières (150 selon les données disponibles au ministère de l'Environnement, dont 26 d'importance selon le ministère des Ressources naturelles). Certaines s'étendent sur des dizaines d'hectares. En règle générale, l'exploitation des carrières et sablières entraîne peu d'impacts sur les eaux souterraines, à part l'abaissement de la nappe phréatique dans certains cas d'exploitation sous le niveau de la nappe. En ce qui concerne les eaux de surface, les eaux générées par l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière ou par un procédé de concassage ou de tamisage doivent respecter les concentrations prévues au *Règlement sur les carrières et sablières*.

Secteur secondaire

Dans le secteur secondaire, on retrouve environ 670 établissements industriels et manufacturiers situés dans la région de Lanaudière dont 90 % comptent moins de 50 employés. On les retrouve surtout sur le territoire de la MRC Des Moulins et dans la périphérie des villes de Joliette et de Berthier. Sur ce total, le ministère de l'Environnement a dénombré en 1995, 64 établissements dont les rejets d'eaux usées (eaux de procédé) étaient susceptibles de créer directement ou indirectement un impact significatif sur l'environnement, soit en raison de leur nature ou de leur quantité. Dans les autres établissements, l'eau est principalement réservée à un usage domestique.

Le tableau A.4 en annexe présente quelques caractéristiques sur ces 64 établissements, soit une répartition en fonction de la taille des entreprises, des secteurs d'activité industrielle et du lieu de rejet des eaux usées (rejet dans un réseau d'égouts municipal ou dans l'environnement). Moins de 50 % de ces établissements sont raccordés à un réseau d'égouts municipal.

Depuis les années 1970, diverses mesures ont été progressivement mises en œuvre au niveau gouvernemental en vue d'assainir les eaux usées industrielles : délivrance d'autorisations préalablement à l'implantation d'un établissement industriel; adoption de règlements dans deux secteurs industriels soit ceux des pâtes et papiers et du raffinage du pétrole; réalisation de programmes d'intervention spécifique tels le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ), le Plan d'action Saint-Laurent (PASL/SLV-2000) et depuis peu, le Programme de réduction des rejets industriels (PRRI). Par ailleurs, au niveau municipal, des règlements visant à régir les rejets industriels dans les réseaux d'égouts ont été adoptés à l'occasion de l'implantation des stations d'épuration.

En 1995, le ministère de l'Environnement a dressé un état de situation de l'assainissement des eaux usées industrielles pour l'ensemble du Québec. Ainsi, on a établi le nombre d'établissements qui avaient terminé leurs travaux d'assainissement (ex : installation d'un système de prétraitement pour les établissements raccordés à un réseau d'égouts municipal ou d'un système de traitement complet pour ceux qui déversent leurs effluents dans l'environnement) ou étaient en train de les réaliser par opposition à ceux qui en étaient à l'étape d'évaluation de correctifs. Les travaux d'assainissement sont considérés terminés lorsque les ouvrages installés sont susceptibles d'assurer le respect de normes réglementaires ou d'autres exigences établies en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ceci à la date considérée. Dans le cas des établissements qui déversent leurs effluents directement dans l'environnement, le Ministère se réfère, pour établir le niveau d'assainissement, aux critères de qualité des eaux de surface et établit des objectifs environnementaux de rejet (OER), tout en considérant la meilleure technologie économique disponible.

Certaines activités industrielles et commerciales contribuent également à détériorer la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines. Ainsi, à l'extérieur des grands centres urbains, plusieurs industries sont implantées dans des municipalités dépourvues de réseau d'égouts et d'usine de traitement des eaux. Les eaux usées de ces industries, notamment du secteur agro-alimentaire, sont le plus souvent rejetées dans l'environnement sans système de traitement des eaux adéquat et/ou rejetées dans de petits cours d'eau dont le débit à l'étiage ne permet pas une dilution efficace des charges rejetées.

Le tableau A.4 en annexe présente également une évaluation du taux d'avancement des travaux d'assainissement pour les industries de la région de Lanaudière en date de 1995. Les entreprises du secteur des pâtes et papiers avaient toutes réalisé les travaux d'assainissement qui étaient alors requis par le ministère de l'Environnement. De façon générale, pour l'ensemble des secteurs industriels, 71 % des grandes entreprises, 80 % des moyennes entreprises et 81 % des petites entreprises avaient complété leurs travaux d'assainissement en 1995. Depuis cette date, plusieurs autres établissements ont réalisé des travaux d'assainissement, mais aucun nouvel inventaire n'a été réalisé. Toutefois, la ville de Joliette et les municipalités avoisinantes ne sont toujours pas desservies par une station municipale d'épuration des eaux usées. Les effluents des usines situées dans les municipalités du Grand Joliette sont par conséquent rejetés dans un réseau d'égouts qui aboutit sans traitement à la rivière L'Assomption.

Secteur des pâtes et papiers

Parmi les industries répertoriées dans la région de Lanaudière, les établissements du secteur des pâtes et papiers ont des volumes de rejet importants. Le tableau 6.1 présente ces industries en précisant leur point de rejet, le débit moyen de rejet et le type de traitement de leurs eaux usées industrielles. Les eaux de procédé en provenance de ces entreprises ne sont rejetées à l'environnement qu'après un traitement, ce qui en a diminué considérablement l'impact sur le milieu récepteur.

De plus, ces entreprises, via la redevance relative à la pollution générée associée au *Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel*, auront un incitatif économique à réduire les quantités de contaminants qu'elles rejettent dans l'environnement. Ces redevances prendront effet après la délivrance des attestations d'assainissement, lesquelles sont prévues pour l'année financière 1999-2000. Ce règlement ne prévoit actuellement aucune redevance en fonction des volumes de prélèvement ou de rejet.

Tableau 6.1 : Caractéristiques des fabriques de pâtes et papiers de la région de Lanaudière

Établissement industriel Municipalité	Point de rejet	Effluent final (rejet) Débit en m³/jour 1996	Traitement des eaux usées
Papiers Scott Ltée. CRABTREE	Égout municipal (Rivière Ouareau)	18 000	Primaire Traitement municipal
Cascades inc. Division Joliette JOLIETTE	Égout municipal (Rivière L'Assomption)	740	Arrêt temporaire des activités

Secteur de la chimie

L'industrie Les Technologies industrielles SNC inc., située à Le Gardeur, a été considérée dans le cadre du programme SLV 2000. Cette usine effectue le remplissage d'explosifs de diverses munitions et de composants explosifs et pyrotechniques et l'assemblage de cartouches militaires de petits et de moyens calibres. Les effluents de l'usine sont rejetés à l'égout municipal et respectent la réglementation municipale applicable.

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire regroupe les activités commerciales et de service. L'usage de l'eau s'y limite généralement à un usage domestique.

6.2 Problématiques spécifiques

Certains lieux orphelins d'élimination de résidus pétroliers et autres déchets (GERLED), tels que le Vidangeur de Montréal, la sablière Thouin et le site de Sainte-Marie-Salomé, représentent un potentiel de contamination des sols et des réseaux hydrographiques de surface et souterrain non négligeable. Le site de Sainte-Marie-Salomé et la sablière Thouin ne sont pas restaurés.

Se référer à la section 4.2 du document pour connaître d'autres problématiques particulières liées aux activités industrielles

7. Portrait agricole

7.1 Le portrait général

La région de Lanaudière regroupe 5,8 % des fermes du Québec et 5,8 % des superficies cultivées au Québec. Les MRC de Montcalm, D’Autray et Joliette regroupent 71 % des fermes et 77 % des superficies cultivées de la région.

L’importance de l’agriculture dans la région de Lanaudière se traduit par 2 105 fermes occupant 10,9 % du territoire de la région et 7,4 % de terres en culture. On y retrouve un cheptel de 6 009 836 individus dont 5 711 220 sont des volailles et 239 837 sont des porcs. La superficie cultivée est de 1 007 km² dont 6,8 % est irriguée (plus de détails sur le portrait agricole sont fournis au tableau A.5 en annexe).

Région d’élevage, la région de Lanaudière se distingue par la variété de ses productions tant animales que végétales. L’élevage laitier prédomine et la plus grande partie des surfaces cultivées en fourrage et en céréales est liée à cette activité. D’autres types d’élevage sont pratiqués, soit celui du porc et de la volaille. La région est également reconnue pour certaines cultures comme le tabac et les légumes tels que les pommes de terre et les crucifères (carottes).

7.2 Problématiques spécifiques

La région de Lanaudière rencontre diverses problématiques agricoles ayant un impact sur la qualité de l’eau du territoire. Notamment, les surplus de fumiers, l’épandage et l’entreposage de ces derniers et l’utilisation des engrais et pesticides comptent parmi les plus reconnues.

Le territoire lanaudois compte des concentrations d’élevage dans deux productions: la volaille et le porc. L’élevage de la volaille se retrouve principalement dans les municipalités de Saint-Félix-de-Valois et de Saint-Gabriel-de-Brandon. Cependant, les fumiers produits par cet élevage sont exportés en grande partie vers le sud de la région où la demande est importante. La production porcine est le principal élevage du territoire en terme d’unités animales. Sa concentration dans certaines municipalités de la MRC Montcalm (Saint-Roch-de-l’Achigan, Saint-Roch ouest, Saint-Esprit), l’érosion des sols et les pratiques culturales exercent une pression importante sur le milieu et par conséquent, ont un impact réel sur la qualité des eaux de la rivière L’Assomption.

Dans la région, environ 250 producteurs sont considérés en surplus. Ces entreprises ne disposent pas des terres cultivables nécessaires à l’épandage des fumiers produits par leur élevage et doivent donc avoir recours à des tiers pour les obtenir. Pour des motifs économiques, technologiques et sociaux, l’épandage de ces fumiers se fait à des doses massives, à des périodes non propices à l’utilisation des éléments nutritifs contenus dans les fumiers par les plantes soit tard à l’automne. Ces apports d’engrais organiques combinés aux engrais minéraux contribuent de façon évidente à un lessivage des éléments fertilisants vers les cours d’eau. D’ailleurs, certaines municipalités, situées en aval du bassin de la rivière L’Assomption, qui y puisent leur eau potable font face à de sérieux problèmes de traitement dus à la présence importante d’azote ammoniacal à certaines périodes de l’année.

L’entreposage inadéquat des déjections animales est identifié chez 350 entreprises de la région particulièrement dans les installations d’élevage dont la régie des fumiers est sous forme solide. Cette situation crée un impact direct sur la qualité des eaux des cours d’eau de la région.

Enfin, la région Lanaudière est reconnue pour la production de pommes de terre et du tabac. Ces cultures sont pratiquées principalement dans les sols légers de la région et sont fertilisés par des engrais organiques (fumiers de poulets) et minéraux. Des études menées par le ministère de l'Environnement ont démontré que dans les régions de culture intensive de pomme de terre, les risques de contamination des eaux souterraines sont élevés. D'ailleurs, la présence de pesticides et de nitrates en concentrations élevées a été retrouvée dans les eaux souterraines de ce territoire.

8. Portrait faunique et récréo-touristique

8.1 Portrait faunique

8.1.1 Pêche sportive

La région de Lanaudière offre des activités de pêche sportive associées aux deux principaux milieux naturels qui la composent, soit : la plaine du Saint-Laurent, comprenant le fleuve Saint-Laurent ainsi que les rivières et ruisseaux qui sillonnent la plaine en milieu urbain et agricole, et le massif des Laurentides avec ses nombreux lacs et rivières, en territoire municipalisé ou sur les terres du domaine public. Les populations de poissons exploitées sont intimement associées à ces milieux et à l'utilisation humaine du territoire.

Le fleuve Saint-Laurent ainsi que les rivières et ruisseaux de la plaine

Les eaux du fleuve Saint-Laurent avoisinant Montréal sont caractérisées par une très grande diversité faunique. Elles abritent 90 des 116 espèces de poissons d'eau douce du Québec. La perchaude (65 %), le grand brochet (14 %) et le doré jaune (7 %) constituent plus de 86 % des captures des pêcheurs sportifs. Suivent l'achigan à petite bouche, les crapets, la barbotte brune et le maskinongé. Ces espèces sont capturées en proportion semblables dans les affluents du fleuve. La problématique de la pêche est reliée à une accessibilité restreinte à un ou deux accès publics par municipalité et à une qualité des eaux parfois peu accueillante. Le secteur de pêche très fréquenté des îles de Sorel-Berthier est en outre dépendant de la qualité de la pêche à la perchaude, elle-même liée à une pêche commerciale intensive au lac Saint-Pierre et dans les îles. Par ailleurs, la pêche se limite à quelques sites dans les cours d'eau qui traversent les milieux agricoles et urbains de la plaine.

Les lacs et cours d'eau du territoire montagneux de Lanaudière

Les lacs et cours d'eau des secteurs montagneux du bassin de la rivière L'Assomption, au sud et à l'ouest de la région, offrent une pêche à l'omble de fontaine et au touladi (dans les grands lacs). Ceux du bassin versant de la rivière Matawin, situé au centre-ouest du territoire, offrent une pêche à l'omble de fontaine en montagne et au grand brochet dans les grands lacs en amont du réservoir Taureau. Les lacs et cours d'eau du bassin versant de la rivière du Milieu, au nord du territoire, offrent une pêche à l'omble de fontaine en montagne, au grand brochet, au doré jaune et au touladi (dans les grands lacs).

Dans le territoire municipalisé, là où la villégiature est très développée, le potentiel de pêche est limité, notamment à cause d'introduction d'espèces nuisibles aux salmonidés et à cause des nombreuses activités récréo-touristiques. Certains lacs reçoivent des ensemencements de poissons. Un grand plan d'eau, le réservoir Taureau, fait l'objet d'un plan directeur dont un des volets est d'augmenter le potentiel de pêche actuellement limité.

Le domaine public est majoritairement composé de territoires fauniques (un parc provincial, deux réserves fauniques, quatre zecs, dix-sept pourvoiries à droits exclusifs) et d'une grande portion de territoire libre, surtout dans le secteur des grands lacs au nord, près de la réserve Atikamekw de Manawan. Sur ces territoires cohabitent également les activités d'exploitation forestière. L'exploitation des ressources de la forêt nécessite la construction de structures pour traverser ces nombreux cours d'eau. Au cours des dernières années, afin de protéger le milieu naturel et les habitats fauniques des impacts négatifs reliés à des traverses de cours d'eau déficientes et à la protection riveraine inadéquate, le ministère des Ressources naturelles et celui de l'Environnement ainsi que le secteur Faune et Parc ont adopté le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public* (RNI) ainsi que le *Règlement sur les habitats fauniques* de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Parallèlement à ces modifications réglementaires, un programme de formation et de sensibilisation a été mis de l'avant.

Les territoires fauniques sont très pêchés. Les pourvoiries de Lanaudière exploitent leurs plans d'eau à raison de 25 jours-pêcheurs par hectare en moyenne. Un des pourvoyeurs exploite même ses lacs à raison de 100 jours-pêcheurs par hectare, ce qui nécessite desensemencements de poissons fréquents et abondants. Les zecs exploitent leurs lacs à environ 2 jours-pêcheurs par hectare.

Le territoire public au nord de Saint-Michel-des-Saints offre un bon potentiel de pêche au grand brochet, doré jaune et touladi. De récents développements de la villégiature et la construction de chemins forestiers y amènent une clientèle de plus en plus abondante.

Problèmes reliés à la pêche et à l'habitat du poisson

Les contraintes à la pêche sont liées à l'habitat, l'exploitation faunique et à l'activité humaine. Même si des réglementations permettent de minimiser l'impact des interventions sur les habitats, de contrôler l'exploitation faunique, voire d'augmenter le potentiel d'exploitation, il faut harmoniser les activités récréo-touristiques, forestières et fauniques, les périodes d'activités et d'exploitation, ainsi que la compatibilité de celles-ci. Vous trouverez ci-après une énumération de certains problèmes reliés à la pêche et aux pertes d'habitat du poisson.

Pertes d'habitat du poisson

- Remblayages et constructions en plaine inondable (site de reproduction et d'alimentation printanière de poissons);
- Drainage de petits ruisseaux et de milieux humides;
- Eutrophisation de plans d'eau de villégiature (secteur municipalisé surtout):
 - installations septiques déficientes;
 - engrais pour pelouses;
 - trop grand nombre de chalets sur les rives des lacs;
- Marnage des réservoirs (Kempt et Taureau):
 - problèmes reliés aux sites et aux périodes de reproduction;
 - problème de concentration en avril et dilution par la suite;
- Opérations sur le territoire (opérations forestières, de territoires fauniques, travaux en secteur municipalisé)
 - risques reliés à la construction de ponts ou ponceaux non conçus selon les normes, à l'érosion des milieux riverains et au blocage ou détournement de frayères de poissons.

Problèmes reliés à la pêche

- Accessibilité réduite des lacs et rivières du secteur municipalisé
 - peu d'accès public (tenure généralement privée);
- Qualité de la pêche :
 - **Au sud et au centre :**
 - ù abondance d'utilisateurs;
 - ù artificialisation de l'offre;
 - **Au nord :**
 - ù éloignement des secteurs de pêche;
 - ù accessibilité difficile aux plans d'eau;
 - Lacs des zecs et des pourvoiries les plus accessibles :
 - ù nécessité de fermer la pêche en cours de saison sur certains lacs;
 - ù nécessite d'ensemencer des poissons pour soutenir la pêche (pourvoyeurs de Lanaudière surtout);
- Présence d'espèces de poissons nuisibles :
 - la majorité des lacs du territoire municipalisé : l'omble de fontaine tolère très peu les espèces compétitrices introduites au cours des ans.

8.1.2 La pêche commerciale

La pêche commerciale se réalise essentiellement dans le fleuve Saint-Laurent. Un permis est émis pour le secteur des îles de Contrecoeur et quelques pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre accèdent au secteur des îles de Sorel-Berthier. La problématique des pêches dépasse les limites régionales, notamment pour la perchaude dont la capture est autorisée au lac Saint-Pierre et dans les îles de Sorel-Berthier, et pour l'esturgeon jaune dont la population se déplace de l'amont de Montréal jusqu'en aval du lac Saint-Pierre. Ces deux populations de poissons sont très exploitées.

La population d'esturgeon jaune vient se reproduire en deux endroits dans Lanaudière, soit dans la rivière L'Assomption près de l'île Vessot en aval de Joliette et dans la rivière Ouareau en aval de Crabtree. C'est donc surtout pour la protection et l'amélioration de la qualité de ces frayères que la région de Lanaudière est concernée dans la gestion de cette population de poisson.

8.2 Activités de contact avec l'eau

Pays de lacs et de rivières, la portion nordique de la région de Lanaudière possède un important réseau de territoires à vocation récréative- réserves fauniques, zec, pourvoiries et parcs. Cette portion du plateau Laurentien supporte diverses activités reliées à la faune et au plein air. Que ce soit dans les limites des sous-bassins de la rivière Saint-Maurice ou à la tête des rivières L'Assomption et Maskinongé, la qualité du milieu aquatique, les infrastructures récréo-touristiques de même que l'accessibilité de ces vastes étendues sauvages stimulent la pratique d'activités reliées à la ressource eau notamment, la pêche, la navigation de plaisance, le canot-camping, le kayak et la baignade. La villégiature est également développée autour de plusieurs plans d'eau.

La portion centrale - le piedmont - offre un paysage plutôt varié où la forêt côtoie le milieu agricole. Les lacs y constituent des sites de villégiature privilégiés où se pratique la panoplie habituelle d'usages récréatifs de contact avec l'eau. De plus, certaines portions de cours d'eau attirent les adeptes de la pêche, du canotage et de la baignade. D'ailleurs, les baigneurs peuvent fréquenter une plage aménagée sur la rivière L'Assomption, à Notre-Dame-des-Prairies. Enfin, cette zone de transition entre le plateau et la plaine comporte des sites naturels intéressants dont les chutes Dorwin et Les Cascades sur la rivière Ouareau et les chutes Monte-à-Peine et les Dalles sur la rivière L'Assomption. Des aménagements comme des sentiers, des belvédères d'observation et des aires de pique-nique y mettent en valeur ces points d'intérêt en favorisant les activités de contact visuel.

Dans la portion sud de la région de Lanaudière, les usages sont peu nombreux sur les cours d'eau. En effet, l'aspect inesthétique et la mauvaise qualité de l'eau offerte dans cette portion de la plaine du Saint-Laurent limitent considérablement la pratique des usages associées au milieu aquatique. En effet, seules la pêche et la navigation de plaisance se pratiquent dans les portions inférieures des rivières Mascouche et L'Assomption de même que dans les rivières La Chaloupe, Bayonne et Chicot. Cependant, les infrastructures riveraines que sont les quais, les marinas, les rampes de mise à l'eau et les parcs riverains du tronçon fluvial du Saint-Laurent et de la rivière des Mille Îles, constituent autant d'accès à la ressource eau. Ainsi, en plus d'offrir une fenêtre intéressante sur ces cours d'eau, ces infrastructures encouragent la pratique des usages de contact; la navigation de plaisance, la moto marine, le kayak de mer et la pêche sont les plus importants. Enfin, l'archipel des îles de Berthier, milieu insulaire caractérisé par d'importantes zones marécageuses, invite à l'observation de la faune et de la flore (croisières-excursions) en plus de favoriser les activités de prélèvement de la faune (chasse et pêche en eau libre et sous la glace).

9. Initiatives locales

9.1 Projets en développement durable

À l'aide de la version pré-sommet du document produit par le personnel d'ÉcoSommet 96 nous avons soutiré un projet en rapport avec les thèmes « **Lacs et cours d'eau et faune** (aquatique) » pour la région de Lanaudière afin de connaître les types de projets en développement durable amorcés ou en cours dans la région. Il s'agit du projet « **Activités éducatives à la Réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie** » dont le promoteur est La Bande à Bonn'Eau de Lanoraie.

Le répertoire de réussites (400 projets) produit par le personnel d'ÉcoSommet est le fruit des consultations publiques tenues dans 15 régions administratives du Québec et de 16 tables thématiques panquébécoises qui se sont déroulées à l'automne 1995 et à l'hiver 1996.

ÉcoSommet est né de la volonté de groupes environnementaux de poursuivre le virage amorcé par le Sommet de Rio. Ses objectifs sont de mettre en valeur des réussites environnementales, de promouvoir de nouveaux projets, d'identifier des domaines d'action prioritaire et d'élaborer un plan d'action pour la prochaine décennie en matière de développement durable pour le Québec.

9.2 Projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale

Le tableau 9.1 ci-après liste les projets en milieu hydrique de la région assujettis à la procédure d'évaluation environnementale en indiquant l'étape de la procédure à laquelle ils sont rendus.

Tableau 9.1: Liste des projets en milieu hydrique assujettis à la procédure d'évaluation environnementale pour la région de Lanaudière

Nom du projet	Description sommaire	Étape de la procédure
Ouvrage de contrôle à l'exutoire du lac Noir par la ville de Saint-Jean-de-Matha	Projet visant à construire un ouvrage de contrôle au site du premier rapide dans le secteur aval de la rivière Noire et à écrêter le lit de cette rivière sur une distance approximative de 2 km.	Analyse environnementale
Parc régional de l'Île Lebel	Projet visant le réaménagement d'une partie des berges du parc de l'Île Lebel et l'ouverture du bras d'eau ouest.	Étude d'impact
Stabilisation des berges de la rivière Matawin - Secteur chemin Cyprès	Projet visant la stabilisation de la berge de la rivière Matawin sur une distance d'environ 400 mètres dans le but de protéger le chemin Cyprès.	Étude d'impact Projet suspendu par le promoteur

9.3 Initiatives de gestion de rivières

Au 1er juin 1998, la région de Lanaudière comptait environ 6 organismes de rivières. Ces organismes sont composés de citoyens qui se sont regroupés en corporation, association ou comité et qui se sont donnés des mandats de protection, restauration ou d'aménagement de leur rivière. Pour plus de précision sur le nom de chacun de ces organismes et sur leurs mandats, on peut consulter le tableau A.6 en annexe.

9.4 Zone d'intervention prioritaire (comité de la ZIP)

Dans le cadre du volet implication communautaire du programme provincial-fédéral « Saint-Laurent Vision 2000 (SLV2000) », trois zones d'intervention prioritaires (ZIP) touchent la région de Lanaudière (figure 9.1).

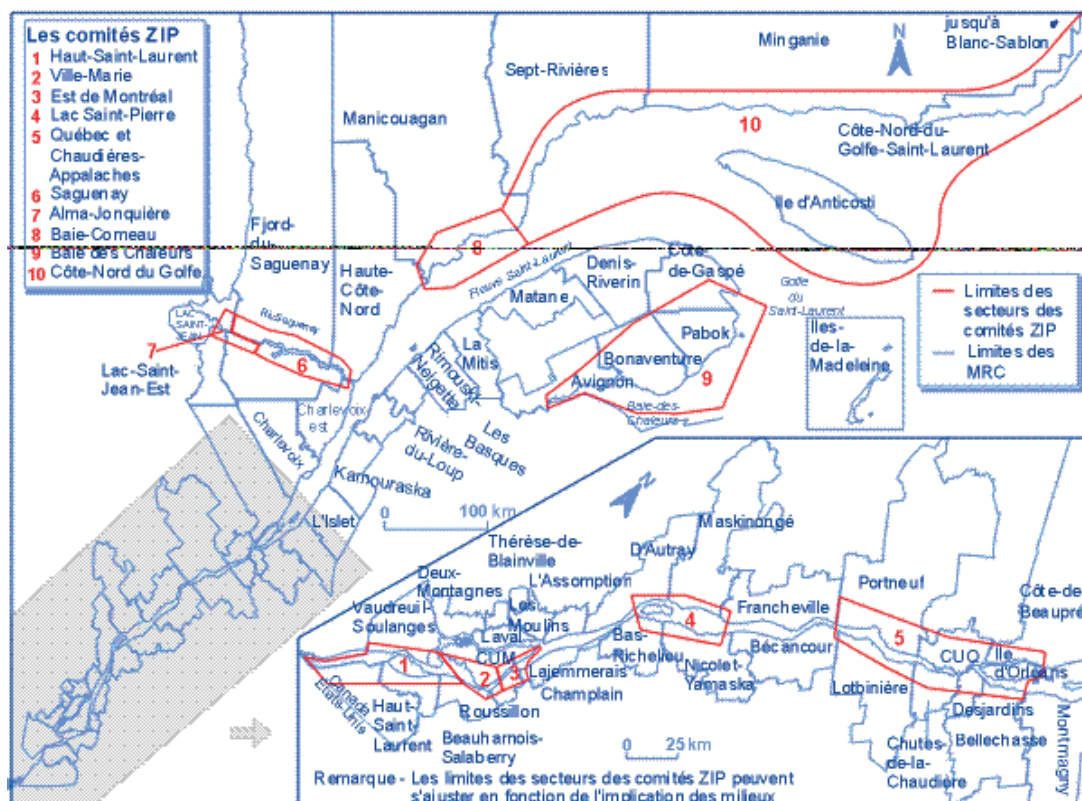
La première ZIP occupe tout le lac Saint-Pierre et son archipel. Ce territoire est dirigé par le comité de la ZIP du lac Saint-Pierre, incorporé comme organisme sans but lucratif depuis 1996. Ayant pour mission de promouvoir la concertation entre les différents partenaires concernés, le comité de la ZIP du lac Saint-Pierre a produit son plan d'action et de réhabilitation écologique (PARE) en mai 1997. Depuis ce temps, les principaux projets et réalisations de ce comité sont :

- consultation sur le plan de chasse à la sauvagine au lac Saint-Pierre;
- désignation du lac Saint-Pierre comme réserve de la biosphère de l'UNESCO;
- campagne de promotion de la réglementation de la vitesse des embarcations de plaisance dans l'archipel du lac Saint-Pierre;
- rédactions de nombreux mémoires sur diverses préoccupations environnementales.

La seconde ZIP (Varennes-Contrecoeur) s'étend de la confluence de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'archipel du lac Saint-Pierre. Ce comité est actuellement en plein processus d'incorporation et devrait bientôt tenir une séance publique afin de déposer les bilans des connaissances environnementales pour ce secteur.

La troisième couvre l'ensemble des rivières des Prairies et des Mille Îles ainsi que le lac des Deux Montagnes. Dans cette ZIP la première étape du processus, soit la rédaction des bilans environnementaux des connaissances, n'est pas encore terminée et le processus de formation d'un éventuel comité ZIP n'est pas encore commencé.

Figure 9.1 : Limites des secteurs des comités ZIP



ANNEXE

- Tableau A.1 : Répertoire des barrages, utilisation et propriétaires
- Tableau A.2 : Type d'alimentation en eau de consommation par MRC
- Tableau A.3 : Gestion de l'eau usée par réseau par MRC
- Tableau A.4 : Portrait industriel par secteur
- Tableau A.5 : Portrait agricole par MRC
- Tableau A.6 : Informations administratives sur les organismes de rivières

TABLEAU A.1 : RÉPERTOIRE DES BARRAGES, UTILISATION ET PROPRIÉTAIRES- RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)

Utilisation	Nombre de barrages	%
Agriculture	3	0,4
Contrôle des inondations	4	0,6
Étang	3	0,4
Faune	30	4,3
Hydroélectricité	7	1,0
Pisciculture	19	2,7
Prise d'eau	16	2,3
Régularisation	27	3,9
Réserve incendie	8	1,1
Site historique	2	0,3
Villégiature	545	78,3
Autres	25	3,6
Inconnue	7	1,0
TOTAL DE LA RÉGION	696	100
Type de propriétaire	Nombre de barrages	%
Entreprise privée (compagnie, PME, club, golf, séminaire)	128	18,4
Hydro-Québec	2	0,3
Municipal	54	7,8
Privé (individu et association de lacs)	451	64,8
Public	38	5,5
Public-MEF	12	1,7
Orphelin	11	1,6
TOTAL DE LA RÉGION	696	100

Référence : Données préliminaires obtenues d'un inventaire terrain réalisé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'été 1998 concernant les barrages d'une hauteur de 1 mètre et plus sur les cours d'eau naturels, Direction de l'hydraulique du ministère de l'Environnement.

**TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION
PAR MRC - RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)**

**TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC -
RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)**

TABLEAU A.4 : PORTRAIT INDUSTRIEL-RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)

Nombre d'industries ayant des rejets d'eaux usées significatifs¹ Et taux d'assainissement en 1995 (%)² - Répartition selon les secteurs industriels et la taille -				
SECTEUR	Grandes Entreprises (> 250 e)	Moyennes Entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Pâtes et papiers	1 (100 %)	1 (100 %)	1 (100 %)	3 (100 %)
Métallurgie primaire	0	0	0	0
Chimie	2 (50 %)	4 (50 %)	4 (100 %)	10 (70 %)
Transformation du métal	1 (100 %)	3 (100 %)	6 (67 %)	10 (80 %)
Agro-alimentaire	3 (67 %)	2 (50 %)	25 (80 %)	30 (77 %)
Textile	0	1 (100 %)	1 (100 %)	2 (100 %)
Transformation du bois ³	0	0	0	0
Industries diverses	0	4 (100 %)	5 (80 %)	9 (89 %)
TOTAL	7 (71 %)	15 (80 %)	42 (81 %)	64
- Répartition selon le lieu de rejet des eaux usées et la taille -				
LIEU DE REJET	Grandes Entreprises (> 250 e)	Moyennes Entreprises (50 à 249 e)	Petites entreprises (< 50 e)	TOTAL
Réseau d'égouts municipal	6 (83 %)	10 (90 %)	15 (93 %)	31 ⁴ (90 %)
Environnement (dans les eaux de surface)	1 (0 %)	3 (67 %)	13 (85 %)	17 (76 %)
Environnement (installations septiques)	0	2 (50 %)	14 (64 %)	16 (63 %)
TOTAL	7 (71 %)	15 (80 %)	42 (81 %)	64

1. Industries ayant des REJETS D'EAUX USÉES SIGNIFICATIFS = industries générant des eaux usées susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement (de façon directe ou indirecte) si elles ne sont pas adéquatement contrôlées.
2. Pourcentage d'entreprises qui ont terminé leurs travaux d'assainissement (ou sont en train de les réaliser) par rapport au nombre total d'entreprises de la classe. Les travaux consistent généralement en l'installation de prétraitement pour les entreprises raccordées à un réseau d'égouts municipal (le traitement étant complété à la station d'épuration municipale) ou de traitement complet pour celles qui déversent leurs effluents dans l'environnement.
3. Dans l'inventaire de 1995, ce secteur n'a pas été évalué en détails.
4. Parmi ces 31 entreprises, les rejets de 18 d'entre elles sont traités dans une station d'épuration municipale qui était en service en 1995.

Référence : Adapté de « L'assainissement des eaux usées industrielles au Québec – État de la situation en 1995 », ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des politiques du secteur industriel, Service de l'assainissement des eaux, 1998.

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)

TABLEAU A.6 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)

TABLEAU A.2 : TYPE D'ALIMENTATION EN EAU DE CONSOMMATION PAR MRC - RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)

MRC (code)	RÉSEAUX EAU POTABLE ¹			TYPE d'ALIMENTATION EN EAU ^{2,3}					
	Nb municipalités desservies par réseau (population)	Nb réseaux		Eau de surface		Eau souterraine			
		Total	Avec traitement	Population	%	Réseau		Puits individuels	
						Population	%	Population	%
D'autray (52)	14 (22 308 habitants)	16	10	18 866	51,5	3 442	9,4	14 353	39,2
Joliette (61)	10 (39 765 habitants)	10	7	39 195	75,1	570	1,1	12 404	23,8
L'Assomption (60)	11 (99 074 habitants)	11	10	98 956	97,0	118	0,1	2 972	2,9
Les Moulins (64)	5 (81 660 habitants)	6	6	70 600	69,0	11 060	10,8	20 596	20,1
Matawinie (62)	12 (19 204 habitants)	18	5	10 826	30,3	8 378	23,5	16 510	46,2
Montcalm (63)	8 (12 092 habitants)	8	5	2 750	7,2	9 342	24,6	25 922	68,2
TOTAL DE LA RÉGION	60 (274 103 habitants)	69	43	241 193	65,7	32 910	9,0	92 757	25,3

1. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises ainsi que les équipements individuels.

2. Exclut les réseaux privés, institutionnels et des entreprises.

3. La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones

Source : Système informatisé eau potable municipale du ministère de l'Environnement (données janvier 1999).

TABLEAU A.3 : GESTION DE L'EAU USÉE PAR RÉSEAU PAR MRC - RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)

MRC (code)	Nb municipalités avec réseau d'égouts	Population raccordée		Population raccordée qui traitait ses eaux le 31/12/98 ²		Population raccordée qui traitera ses eaux le 31/12/99 ³		Investissements (PAEQ et PADEM) ⁴
		Population	% ¹	Population	%	Population	%	
D'Autray (52)	8	17 933	48	16 235	90	16 235	90	34 877 043 \$
Joliette (61)	8	39 652	75	4 291	11	39 652	100	48 696 536 \$
L'Assomption (60)	7	85 173	83	85 173	100	85 173	100	72 577 058 \$
Les Moulins (64)	4	80 623	78	80 623	100	80 623	100	91 069 544 \$
Matawinie (62)	10	11 015	28	9 243	84	11 015	100	18 121 014 \$
Montcalm (63)	8	9 964	26	9 964	100	9 964	100	13 529 263 \$
TOTAL DE LA RÉGION	45	244 360	65	205 529	84	242 662	99	278 870 458 \$

1. La population des MRC et de la région servant au calcul du pourcentage exclut celles des territoires non organisés et des réserves autochtones.
2. Stations en rodage et en fonction au 31/12/1998
3. Stations en construction et en fonction au 31/12/1998
4. PAEQ : Programme d'assainissement des eaux du Québec
PADEM : Programme d'assainissement des eaux municipales

Référence : Banque du MAM 07/01/99

TABLEAU A.5 : PORTRAIT AGRICOLE - RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)

MRC (code)	% superficie des fermes par MRC	Nb fermes	Cheptel (nombre d'individus)				Superficie (km ²)				
			Volailles	Bovins	Porcins	Ovins	cultivée	irriguée	engrais chimiques	épandage de fumier ¹	herbicides, insecticides ou fongicides ²
D'Autray (520)	43,9	565	1 625 540	19 300	44 860	1 521	327,44	25,22	192,23	106,88	221,67
Joliette (610)	54,7	328	318 800	9 875	25 166	1 203	159,87	22,54	88,74	70,82	124,70
L'Assomption (600)	55,2	192	82 912	4 952	4 431	684	108,56	4,39	75,68	17,35	72,05
Les Moulins (640)	28,4	150	670	2 415	2 265	416	51,7	2,95	30,25	8,92	32,12
Matawinie (620)	1,5	276	3 126 822	5 939	11 766	280	67,29	0,77	23,44	41,05	22,91
Montcalm (630)	53,8	594	556 476	10 779	151 499	1 265	291,78	12,78	240,48	90,80	276,08
TOTAL DE LA RÉGION	10,9	2 105	5 711 220	53 260	239 987	5 369	1 007	69	651	336	750

1. La même terre peut faire l'objet d'épandage de fumier par différentes méthodes (épandage de fumier solide, épandage à l'aide d'un système d'irrigation, épandage de fumier liquide en surface et/ou par injection), par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a de méthodes utilisées.

2. La même terre peut faire l'objet d'application d'herbicides, d'insecticides et/ou de fongicides, par conséquent, sa superficie est comptabilisée autant de fois qu'il y a utilisation de ces types de produits.

Références : a. *Profil agricole du Québec*, Statistique Canada, juillet 1997 (Données de 1996)
 b. *Répertoire des municipalités du Québec* 1998

TABLEAU A.6 : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES SUR LES ORGANISMES DE RIVIÈRES DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)

RÉGION DE LANAUDIÈRE (14)			
Nom de la rivière	Nom de l'organisme	Adresse	Mandat de l'organisme
Bayonne	Les Amis de l'environnement de Brandon	1060, Rang 1 St-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0	Revitalisation de la rivière Bayonne.
L'Assomption	Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA)	71, rue Gauthier sud C.P. 191 Joliette (Québec) J6E 4J3	La CARA a pour mandat la renaturalisation, la mise en valeur et la conservation de la rivière L'Assomption et de ses composantes soit la colonisation des rives, l'amélioration de la qualité visuelle des rives, la qualité de l'eau et la conservation et la création d'habitats fauniques.
L'Assomption	À court d'eau	28 Place Rupert Repentigny J6A 3V4	Amélioration de la qualité de l'eau de la rivière L'Assomption
Maskinongé	Amis de l'environnement de Brandon	C.P. 1570 Saint-Gabriel-de-Brandon (Québec) J0K 2N0	Revitalisation de la rivière Maskinongé.
Noire	Société d'aide au développement des collectivités de Matawinie	55, rue Cécile Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0	Restauration et mise en valeur de la rivière.
Saint-Esprit	Corporation du bassin versant ruisseau Saint-Esprit	166, rue Saint-Jacques Saint-Jacques (Québec) J0R 2R0	Promouvoir l'agriculture durable par un soutien technique aux agriculteurs. Approfondir les connaissances sur la contamination des eaux et des sols et adapter des pratiques agricoles alternatives afin de diminuer l'impact sur l'environnement.

Source : Ministère de l'Environnement, 1^{er} juin 1998